

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1291

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa unique, après le mot :

« moment »,

insérer les mots :

« , d'une revue du contexte géopolitique et stratégique de la France et de ses évolutions envisagées, du contexte macroéconomique, des conséquences anticipées du changement climatique, de l'état des stocks de munitions stratégiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés est un amendement de repli, dans le cas où il n'y aurait qu'une seule actualisation de la LPM et en l'absence de la présentation d'un livre blanc.

Cet amendement vise à mettre en avant que l'actualisation de la LPM devra prendre en compte non seulement le contexte sécuritaire immédiat mais aussi une projection du contexte géopolitique et stratégique. L'actualisation devra également prendre en considération les conséquences anticipées du changement climatique et l'état des stocks de munitions stratégiques.